

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE IVOIRIENNE DE TRANSFORMATION
ET DE DISTRIBUTION AGROALIMENTAIRE » en abrégé « SITDA SARL
»

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
CHATEAU CITE SOTRA, Lot 00, Ilot 00

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 20/01/2023 reçus par Me ADZEU ARTHUR RAOUL, et enregistrés au CEPICI le 01/02/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE IVOIRIENNE DE
TRANSFORMATION ET DE DISTRIBUTION

AGROALIMENTAIRE » en abrégé « SITDA SARL »

Objet :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- Généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement
- Divers

La participation de la société dans toutes entreprises ou sociétés ivoiriennes ou étrangères, créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe ;

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus définis ainsi qu'à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'

application ou le développement le tout tant pour elle-même que pour le compte des tiers.

Capital 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE CHATEAU CITE SOTRA, Lot 00, Ilot 00

Dirigeant(s) M FOFANA AMADOU MOHAMED (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-01198 du 28/02/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°14557/GTCA/RC/2023 du 28/02/2023

